

## Les métiers du froid

Les métiers du froid, du conditionnement d'air et des cuisines professionnelles exigent des couvertures particulières. Outre la multirisque professionnelle, la RC décennale et les garanties chantiers leur sont indispensables.

Pour les entreprises de l'énergie, de l'environnement et surtout de l'alimentaire, la production et la maîtrise du froid sont essentielles. Obligations en matière d'hygiène, questions sanitaires, propriétés inhérentes aux produits et matières premières sont autant de points qu'il faut concilier. Pour autant, si on connaît leur rôle primordial dans le flux tendu de la chaîne du froid, la technicité des métiers s'y afférant est peu connue. Dans un contexte où les professionnels de ces secteurs ont de plus en plus de mal à se faire assurer dans de bonnes conditions, le courtier Assurfroid - émanation du cabinet Ofracar créé en 1964 - dédie depuis 2005 son activité exclusivement aux métiers du froid. Et il assure pas moins de 450 entreprises à travers la France.

Le marché tourne autour de la réfrigération (production et maintien du froid), du conditionnement d'air et des grandes cuisines professionnelles. Au sein de ces domaines, on retrouve trois types d'acteurs : les fabricants initiaux des matériels, les distributeurs et les installateurs (installation, en-

tretien et maintenance). Le courtier confie que ces derniers représentent 80 % de ses clients.

### LA PERTE DE MARCHANDISE, LE PRINCIPAL SINISTRE

Sans surprise, tous ces professionnels ont besoin des garanties classiques que requiert une entreprise. En dommages d'abord, avec un contrat multirisques professionnels qui vise à garantir les locaux et leur contenu selon la règle du « tout sauf » contre l'incendie, le vol, le dégât des eaux, le bris de glace. Sur le volet responsabilité, Assurfroid a mis au point des garanties RC dirigeants, RC entreprise et une décennale dont l'assiette de cotisations - contrairement à ce que fait le marché - ne repose pas sur la totalité du chiffre d'affaires. Cette dernière répond aux besoins des fabricants et des installateurs de couvrir l'obligation de garantir la bonne tenue de leur installation et leur bonne propriété à destination pendant 10 ans. Défaut d'isolation d'une chambre froide, dysfonctionnement de climatisation, plafond de la chambre

froide qui menace de s'écrouler, autant de cas où la responsabilité de l'installateur est automatiquement engagée sur le fondement de l'article 1792 du code civil. L'installateur doit refaire ou réparer l'installation, ou prouver que le défaut ne lui est pas imputable.

Cette garantie est difficile à trouver sur le marché pour les installateurs spécialisés en réfrigération car ce type d'installation suppose des panneaux isolants en mousse, qui rendent très prudents les assureurs depuis deux gros sinistres sériels, qui ont eu lieu il y a 20 ans. Parmi les garanties, il faut aussi citer la garantie chantier, destinée à couvrir les dommages en cours de chantier comme le vandalisme, la casse de matériels, mais également les vols sur chantiers, garantie difficile à trouver sur le marché de l'assurance. Sur ce dernier, les fabricants et les distributeurs ont souvent des contrats vendus par des compagnies aussi bien françaises qu'étrangères (Ace-QBE). Les installateurs, quant à eux, ne trouvent de solution qu'auprès d'Axa, AGF, Generali ou Covéa, encore que ce dernier témoigne d'une certaine frilosité. En général, les primes oscillent entre 0,50 et 1 % du CA de l'entreprise. Pour Nicolas Lecomte, dirigeant d'Assurfroid, les principaux sinistres touchent essentiellement la perte de mar-



Défaut d'isolation d'une chambre froide, dysfonctionnement de climatisation, plafond de la chambre froide qui menace de s'écrouler, autant de cas où la responsabilité de l'installateur est automatiquement engagée.

chandises. Une panne qui occasionne une hausse de la température peut ainsi générer des pertes dont la valeur finale peut s'élever à plus de 1 M€. Dans l'alimentaire et encore plus dans le pharmaceutique, les produits sont encore plus sensibles.

Assurfroid, qui commence à investir le marché des transports frigorifiques (avec une garantie marchandises transportées), explique que la profession du froid constituée de nombreuses PME n'est pas facile à atteindre. Ceci accentué par une concurrence rondement menée par les agents locaux qui ont l'avantage de la proximité, et les MSI qui proposent généralement des formules attractives sur les prix. Mais parfois sans réel suivi du client...

**Christophe Lafontaine**

#### LES BESOINS

- Distributeurs propriétaires de matériels jusqu'à la livraison
- Fabricants de matériels
- Installateurs (installation, entretien et maintenance)

#### LES SOLUTIONS

- Garanties des locaux et des stocks, marchandises en cours de transport, RC
- Garantie des locaux et des stocks, bris de machines, RC des produits vendus
- Multirisques pro, RC, RC dirigeants, RC décennale, garanties en cours de chantier